



∴ CYCLE DES FONDAMENTAUX ∴ MÉDIATION ET NÉGOCIATION

AIX-EN-PROVENCE

**LES 13 ET 14 OCTOBRE,
17 ET 18 NOVEMBRE,
8 ET 9 DÉCEMBRE 2023**
09H00 - 17H30

L'ATIPIK

11 Av. Adrien Durbec,
Les Milles,
13290 AIX-EN-PROVENCE

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



:: PRÉSENTIEL ::

**VALIDATION
42 H**

NIVEAU : 1

PRÉREQUIS : Être avocat

❖ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ❖

Cette formation s'adresse aux avocats, de plus en plus sollicités et sans doute les premiers concernés par les dispositions mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2020 (Justice du XXI^{ème} siècle).

Par leur éthique et leur rôle fondamental de conseil auprès de leurs clients, ils sont les acteurs privilégiés du public pour traiter les dossiers en négociation, procédure participative, droit collaboratif et médiation.

Les objectifs de la formation sont notamment :

- Connaître et pratiquer ces modes de résolution des conflits pour permettre d'évaluer leur pertinence, d'exercer un choix critique dans le rôle de conseil, d'entrer dans les subtilités des façons de procéder, d'aboutir à des accords acceptables et satisfaisants pour l'ensemble des parties ;
- Expérimenter ces processus à travers une pratique soutenue des jeux de rôle combinée à une analyse de la pratique et un suivi individuel, pour permettre à l'avocat de pouvoir se positionner comme futur prescripteur de la médiation, force de proposition de négociation ou procédure participative, comme accompagnateur de son client, acteur de la réussite des processus, comme médiateur et/ ou négociateur ;
- Choisir les outils de communication utiles dans ces situations de traitement des contentieux et dans le quotidien de l'avocat (art du questionnement, du silence, de l'écoute dite «active», ...).

TYPE DE FORMATION : Présentiel

NIVEAU : 1

PRÉ-REQUIS : Être avocat

NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :

42h pour la totalité du cycle

7h pour chaque atelier

L'inscription sur la liste des avocats médiateurs du CNMA nécessite 200 heures de formation.

Ce cycle de 42h vous permettra de valider la première étape. La session de perfectionnement (168 heures restantes) débutera le 19 janvier 2024.

❖ INTERVENANTS ❖

Mme N. ALVAREZ,

Ingénieure de formation, Médiatrice assermentée près la cour d'appel d'Aix-en-Provence, Membre du Centre d'Arbitrage et de Médiation (CMA) Aix-méd. Formatrice en médiation, gestion du conflit, communication interprofessionnelle (CroixRouge, CNAM), Intervenante en Analyse de Pratiques Professionnelles (APP)

Me R. ARLABOSSE,

Avocat au Barreau de Draguignan, Médiateur assermenté près la cour d'appel d'Aix-en-Provence, Chargé d'enseignement à Aix-Marseille Université (Institut de Droit des Affaires)

Me S. LETURCQ,

Avocate au Barreau de Marseille, Médiatrice référencée au CNMA, référencée par le tribunal administratif et la cour administrative d'appel de Marseille, Présidente de Marseille Médiation, centre de médiation référencé par la FFCM, Membre de la Commission MARD du Barreau de Marseille, Fondatrice associée de la société DSL qui fournit des prestations de médiation en ligne par la plateforme Marcel-mediation

DURÉE DE LA FORMATION :

6 journées

6 ateliers de 7 heures

Les 13 et 14 octobre, 17 et 18 novembre et 8 et 9 décembre 2023

LIEU DE LA FORMATION :

L'ATIPIK

11 AV. ADRIEN DURBEC

LES MILLES

13290 AIX-EN-PROVENCE

PROGRAMME SESSION I

::: ATELIER I ::: L'AVOCAT AU CŒUR DES CONFLITS ET DES MARD

Vendredi 13 octobre 2023

09 H 00 - 12 H 30

14 H 00 - 17 H 30

Me R. ARLABOSSE,
*Avocat au Barreau de
Draguignan, Médiateur
assermenté près la Cour
d'appel d'Aix-en-Provence*

Mme N. ALVAREZ,
*Ingénieure de formation,
Médiatrice assermentée près
la Cour d'appel
d'Aix-en-Provence*

■ LES MARD

- Actualités juridiques
- Les modes alternatifs de résolution des différends : types, définitions, limites, atouts...
- La place de l'avocat dans les différents MARD : prescripteur, acteur, négociateur, accompagnateur, médiateur
- L'état des lieux de la médiation en France et à l'international

■ LE CONFLIT

- L'analyse de la notion de conflit et d'escalade du conflit
- La dynamique d'évolution des conflits : causes et besoins fréquents
- Les styles de comportement dans les relations difficiles
- Une chronologie de l'évolution des conflits entre A et Z à partir d'expériences vécues par les participants : problèmes liés à l'incompréhension, au désaccord et au conflit

■ MISES EN SITUATION et ÉVALUATION

- Cas apportés par les intervenants et les participants
- Observations sur les comportements amplificateurs et facilitateurs de résolution
- Grille d'analyse des conflits
- Mise en œuvre de cas pratiques : pourquoi la médiation peut réussir là où la négociation peut bloquer ?

::: ATELIER II ::: LE RÔLE CENTRAL DE LA NÉGOCIATION RAISONNÉE

Samedi 14 octobre 2023

09 H 00 - 12 H 30

14 H 00 - 17 H 30

Me R. ARLABOSSE,
*Avocat au Barreau de
Draguignan, Médiateur
assermenté près la Cour
d'appel d'Aix-en-Provence*

Mme N. ALVAREZ,
*Ingénieure de formation,
Médiatrice assermentée près
la Cour d'appel
d'Aix-en-Provence*

■ L'APPORT DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA NÉGOCIATION « RAISONNÉE » AUX MODES AMIABLES ET À L'AVOCAT

- Le processus, le cadre et les règles de pratique
- Les enjeux, les apports
- La relation au cœur de la négociation et de la confiance entre les parties
- Le contenu et la création de valeur
- De la posture du négociateur à celle du médiateur

■ MISE EN ŒUVRE D'UN CAS PRATIQUE DE NÉGOCIATION RAISONNÉE

- Identification et protection des intérêts
- Utilisation des outils du négociateur
- Analyse de la pratique : les manques, les besoins, les comportements facilitants

PROGRAMME SESSION II

⋮ ATELIER III ⋮ DE LA NÉGOCIATION À LA MÉDIATION

Vendredi 17 novembre 2023

09 H 00 - 12 H 30
14 H 00 - 17 H 30

Me S. LETURCQ,
Avocate au Barreau de Marseille, Médiatrice référencée au CNMA, référencée par le Tribunal administratif et la Cour administrative d'appel de Marseille

Mme N. ALVAREZ,
Ingénieure de formation, Médiatrice assermentée près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

■ INTRODUCTION A LA MÉDIATION

- Pourquoi et quand adresser des clients en médiation pour l'avocat ?
- Avantages et inconvénients de la médiation pour les clients et pour les avocats
- Le rôle de l'avocat accompagnant en médiation : avant, pendant, après

■ LE PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS EN MÉDIATION (partie 1)

- Les étapes de la médiation (entrée en médiation, le processus de Thomas Fiutak)
- Le rôle, les qualités du médiateur
- La pose du cadre
- Le QUOI ?

■ CAS PRATIQUE DE MÉDIATION – Pose du cadre, phase du QUOI ?

- Élaboration de la pose du cadre avec les éléments essentiels : intérêt, recadrage, le médiateur responsable de l'organisation des échanges, les participants responsables du contenu
- Analyse de la pratique : difficultés et possibilités

⋮ ATELIER IV ⋮ LE PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS EN MÉDIATION (PARTIE II)

Samedi 18 novembre 2023

09 H 00 - 12 H 30
14 H 00 - 17 H 30

Me S. LETURCQ,
Avocate au Barreau de Marseille, Médiatrice référencée au CNMA, référencée par le Tribunal administratif et la Cour administrative d'appel de Marseille

Mme N. ALVAREZ,
Ingénieure de formation, Médiatrice assermentée près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

■ DESCRIPTION DU CADRE LÉGISLATIF : ACTUALISATION JURIDIQUE ET PROJETS EN COURS

■ DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE DU MÉDIATEUR

■ LE PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS EN MEDIATION (partie 2)

- Du QUOI au POURQUOI ? La recherche des besoins, des valeurs, des intérêts...
- La boîte à outils du médiateur (partie 1) : empathie, écoute active, reformulations, questionnement
- Accueil de l'émotion

■ CAS PRATIQUE DE MÉDIATION : Pose du cadre, phase du Quoi et du POURQUOI ?

- Expérimentation des différentes positions : médiateur, parties, observateurs : ressentis
- Travail sur les éléments bloquant rencontrés (outils, process)
- Exercices sur les outils du médiateur

PROGRAMME SESSION III

⋮ ATELIER V ⋮ LE PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS EN MÉDIATION (PARTIE III)

**Vendredi 8 décembre
2023**

09 H 00 - 12 H 30

14 H 00 - 17 H 30

Me R. ARLABOSSE,
*Avocat au Barreau de
Marseille, Médiateur
assermenté près la Cour
d'appel d'Aix-en-Provence*

Mme N. ALVAREZ,
*Ingénieure de formation,
Médiatrice assermentée près
la Cour d'appel
d'Aix-en-Provence*

■ LE PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS EN MÉDIATION (partie 3)

- La reconnaissance mutuelle
- La phase du COMMENT?
- Outils de créativité et posture active du médiateur
- La phase du COMMENT FAIRE?
- Sortie de médiation: accord de fin de médiation

■ CAS PRATIQUE DE MÉDIATION : Reconnaissance mutuelle des besoins et valeurs, Phase du Comment au Comment faire ?

- Travail sur les éléments bloquant rencontrés (outils, process)
- Éléments de créativité pour aller plus loin

⋮ ATELIER VI ⋮ LE DROIT COLLABORATIF – LA PROCÉDURE PARTICIPATIVE

Samedi 9 décembre 2023

09 H 00 - 12 H 30

14 H 00 - 17 H 30

Me R. ARLABOSSE,
*Avocat au Barreau de
Draguignan, Médiateur
assermenté près la Cour
d'appel d'Aix-en-Provence*

Mme N. ALVAREZ,
*Ingénieure de formation,
Médiatrice assermentée près
la Cour d'appel
d'Aix-en-Provence*

■ LE DROIT COLLABORATIF – LA PROCEDURE PARTICIPATIVE

- Définitions
- Le régime juridique, la charte
- Les fondamentaux : l'esprit collaboratif
- Méthodes et pratiques : l'approche client, les réunions plénières, charte, convention...
- Les conseils rédactionnels, l'analyse des écueils et des bonnes pratiques
- Une phase conventionnelle, une phase judiciaire pour la procédure participative

■ CAS PRATIQUE DE PROCEDURE PARTICIPATIVE

- Analyse des écueils, outils facilitateurs

∴ TARIFS ET PRISE EN CHARGE ∴

	TARIF*	CREDIT D'IMPÔT**	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
AVOCAT CONFIRMÉ POUR LE CYCLE - 42 H	1200 €	473, 34 €	Moins de 630 €

* FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24H

** Tarif heure de SMIC au 1^{er} janvier 2023 : 11, 27 €

Plus d'informations sur le crédit d'impôt [ICI](#)

∴ FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ! ∴

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL : www.fifpl.fr, OPCO : www.opcoep.fr

Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation**.

Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

∴ INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! ∴

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat [ICI](#)

Date limite d'inscription : 8 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

Tuto de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE - ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 8 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : inscriptionfc@edase.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

∴ CYCLE ∴

MEDIATION ET NEGOCIATION

Les 13 et 14 octobre, 17 et 18 novembre et 8 et 9 décembre 2023

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante :
61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département de naissance :

Avocat au Barreau de :

Date de prestation de serment :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Téléphone :

∴ CHAMP(S) DE COMPÉTENCE À RENSEIGNER ∴

Droit de la famille, des personnes
et de leur patrimoine
Droit des enfants
Droit du dommage corporel
Droit des assurances
Droit immobilier
Droit rural
Droit du travail
Droit de la sécurité sociale et
de la protection sociale
Droit pénal
Déontologie

Vie professionnelle
Droit commercial, des affaires et
de la concurrence
Droit des sociétés
Droit des associations et des fondations
Droit bancaire et boursier
Droit du crédit et de la consommation
Droit de la fiducie
Droit des garanties, des suretés
et des mesures d'exécution
Droit fiscal et douanier
Droit des transports

Droit public
Droit de l'international et de l'Union
européenne
Droit des étrangers et de la nationalité
Droit de la santé
Droit de l'environnement
Droit du numérique et des communications
Droit de la propriété intellectuelle
Procédure civile
MARD / Médiation
Droit de l'arbitrage
Droit du sport

∴ TARIFS ∴

POUR LE CYCLE COMPLET · 1200 €

∴ MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ∴

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.

Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation (a.bocoviz@edase.fr).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#).

Date limite de réception du règlement : 8 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr



61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

www.edase.fr